

LES CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12 AOÛT 1949¹

Quelques ouvrages

	Fr. suisses
Les Conventions de Genève du 12 août 1949, 3^e édition, 251 p.	9.—
Commentaire publié sous la direction de M. J. Pictet, membre du CICR :	
— Tome I: La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les forces armées en campagne — 542 p.	
relié	18.—
broché	15.—
— Tome II: La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer — 333 p.	
relié	23.—
broché	18.—
— Tome III: La Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre — 834 p.	
relié	38.—
broché	33.—
— Tome IV: La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre — 729 p.	
relié	33.—
broché	28.—
Les Conventions de Genève du 12 août 1949:	
— Résumé succinct à l'usage des militaires et du public, 14 p.	1.50
— Cours de cinq leçons, 114 p.	7.—
— Recueil méthodique des principaux textes et un schéma de l'organisation de la Croix-Rouge, illustré, 66 p.	2.—
— Dispositions essentielles, 4 p.	0.30

*

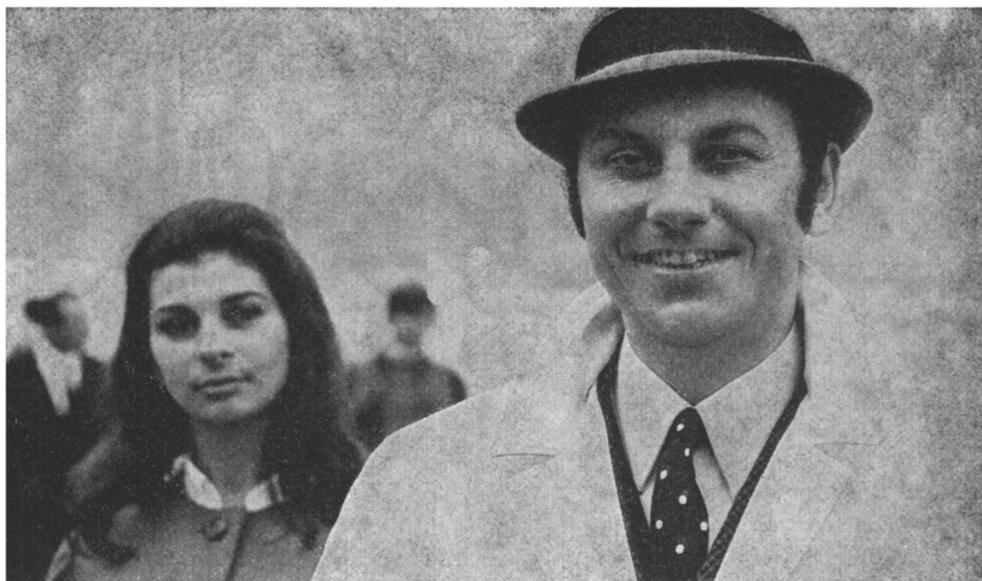
Diapositives

Les Conventions de Genève du 12 août 1949:

— 3 ^e série de dessins (1970), de Claude Falbriard, illustrant l'application des Conventions de Genève. Vingt vues couleurs, 24 × 36 mm. et livret commentaire	18.—
---	------

*

¹ On peut obtenir ces ouvrages, ainsi que les diapositives, auprès du Service d'Information du CICR, 7, avenue de la Paix, CH-1211 Genève 1.



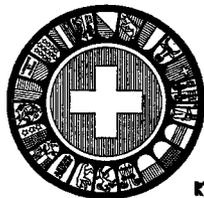
votre avenir sans souci ...

Sans souci pour vous, pour votre famille. Car la Rentenanstalt vous aide à établir vos projets à longue échéance. Vous pourrez donc vouer toutes vos forces à vos problèmes actuels, à votre activité, à votre carrière. La Rentenanstalt est la plus ancienne et la plus importante des compagnies d'assurances sur la vie en Suisse. Vous devriez, vous aussi, profiter de son expérience plus que centenaire! Ses assurances de capitaux, de rentes

et de risque seront établies en fonction de votre situation particulière, afin que vous et les vôtres puissiez envisager l'avenir sans souci.

La Rentenanstalt verse chaque jour ouvrable plus d'un million de francs à ses assurés. Un quart de cette somme représente des parts de bénéfices. En effet, selon le principe de la mutualité, elle fait profiter ses assurés de la totalité de ses bénéfices.

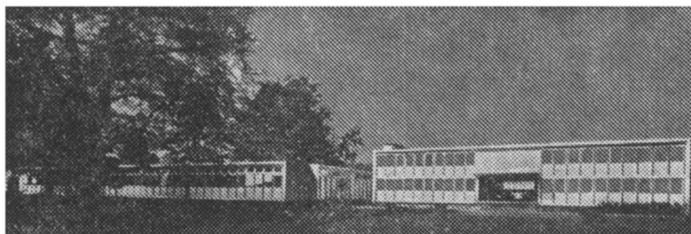
RENTENANSTALT Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine



La plus ancienne et la plus importante des sociétés suisses d'assurances sur la vie
Siège social à Zurich, 40, quai du Général Guisan,
tél. 051/36 03 03

Agences générales dans toute la Suisse
Succursales à Munich, Paris, Amsterdam, Bruxelles,
Londres.

**Avec les compliments de
Vifor S.A.**



**Produits
pharmaceutiques**

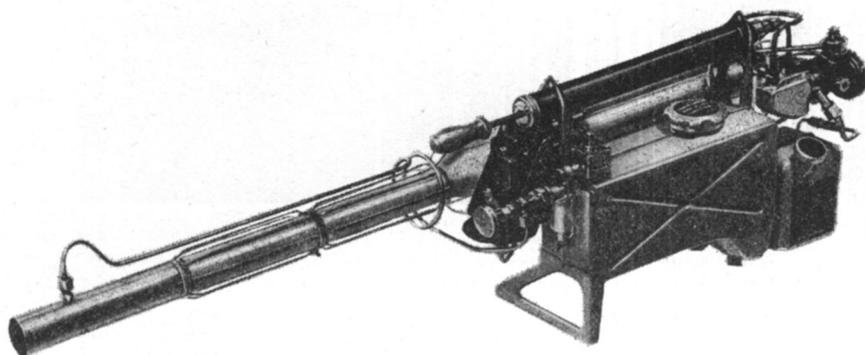


A03

**Employez,
vous aussi,
les moyens
les plus modernes
pour la lutte
contre
les parasites!**

Laissez à notre
générateur de brouillard
SWINGFOG le soin de
travailler pour vous...
un procédé qui donne
d'excellents résultats
depuis une vingtaine
d'années.

Bien des municipalités,
grands magasins,
services publics de
santé et d'autres
institutions encore
utilisent dans le monde
entier notre appareil
SWINGFOG pour lutter
contre les parasites
aussi bien à l'intérieur
qu'à l'extérieur
(destruction des virus,
microbes, insectes, etc.)



Si vous ne connaissez
pas notre agence sur
place, veuillez vous
adresser directement à :

Nous sommes
représentés dans la
plupart des pays.

MOTAN GmbH,

**D-7972 Isny/Allgäu,
(Allemagne Fédérale)
B.P. 63 Telex 07 321524**

PAPIERS-PEINTS

GROSJEAN & Cie S.A.

61, rue du Rhône — Tél. 24 96 30

Genève

REVÊTEMENTS DE SOLS

**wagons-lits
cook**



l'organisation de voyage qui peut tout pour vous

1211 GENÈVE

1002 LAUSANNE-Ville

1001 LAUSANNE-Gare

1820 MONTREUX

Rue du Mont-Blanc 4

Grand-Chêne 7

Avenue du Casino 47

Téléphone 31 21 30

Téléphone 22 72 12

Téléphone 22 72 18

Téléphone 61 28 63

**OUATE DE
SCHAFFHOUSE
QUALITÉ
EXTRA
ABSORBANTE**



**SCHAFFHAUSER
WATTE
MIT DER
GROSSEN
SAUGKRAFT**

équipement de bureau



Meubles de bureau en
bois et en acier
Machines à écrire
Calculatrices électroniques
Appareils à dicter Philips
Toutes les fournitures
de bureau

GENÈVE 5-7, rue Lévrier
(téléphone 32 24 00)

LAUSANNE 18, rue de Bourg
(téléphone 22 82 33)



Distinctions

Plaquettes

Insignes

de haute valeur artistique

HUGUENIN MEDAILLEURS S.A.
2400 LE LOCLE



exécute tous
travaux d'impression

Alain Christinet
13, rue des Rois
(arcade rue Synagogue)

Imprimerie des Rois

Téléphone 25 66 56

Mario Lazzari,
Administrateur

Montex s.a.

4, rue du Mont-Blanc

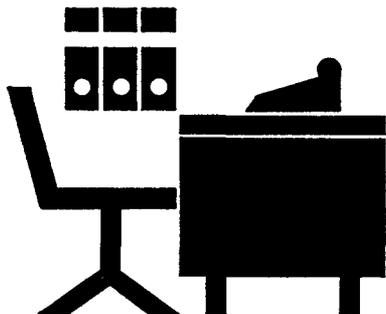
Exportation - Importation

Genève

Téléphone : (022) 32 66 12

Télex 23458

Cables : Corvin Genève



baumann-jeanneret

INSTALLATIONS COMPLÈTES DE BUREAUX
ÉTUDES ET DEVIS SUR PLANS EN
COLLABORATION AVEC LES ARCHITECTES

1211 GENÈVE 11
8, Arquebuse
Tél. (022) 25 33 10

1000 LAUSANNE 4
7, Saint-Martin
Tél. (021) 22 24 22

LOUIS DUPONT

Entreprises sanitaires

Ferblanterie et Couverture

GENÈVE

Tél. 24 32 83

cliché
lutz

Zürich ☎ 051/424211

Séra
Vaccins
Diagnostica
Spécialités
pharmaceutiques



Institut Sérothérapique
et Vaccinal Suisse Berne

EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(adoptés le 25 septembre 1952)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale¹.

ART. 2 — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul*.
- AFRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africaine, Cor. Kruis & Market Streets, P.O.B. 8726, *Johannesburg*.
- ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana*.
- ALGÉRIE — Comité central du Croissant-Rouge algérien, 15 bis, boulevard Mohamed V, *Alger*.
- ALLEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2, Kaitzerstrasse, *Dresde A 1*.
- ALLEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, 5300 *Bonn 1*, Postfach.
- ARABIE SAOUDITE — Croissant-Rouge de l'Arabie Séoudite, *Riyad*.
- RÉPUBLIQUE ARABE UNIE — Croissant-Rouge de la République Arabe Unie, rue Ramsès, 34, *Le Caire*.
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, H. Yrigoyen 2068, *Buenos Aires*.
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128 Flinders Street, *Melbourne, C.1*.
- AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Guss-hausstrasse, Postfach 39, *Vienne IV*.
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, *Bruxelles 5*.
- BIRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon*.
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon-Bolivar, 1515 (Casilla 741), *La Paz*.
- BOTSWANA — Croix-Rouge du Botswana, P.O. Box 565, *Gaberones*.
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça da Cruz Vermelha, 12 ZC/86, *Rio de Janeiro*.
- BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S. S. Biruzov, *Sofia*.
- BURUNDI — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 324 rue du Marché 3, *Bujumbura*.
- CAMBODGE — Croix-Rouge cambodgienne, 17, Vithei Croix-Rouge cambodgienne, B.P. 94, *Phnom-Penh*.
- CAMEROUN — Comité central de la Croix-Rouge camerounaise, rue Henri-Dunant, Boîte postale 631, *Yaoundé*.
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, 284, (Ontario)*
- CEYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 106, Dharmapala Mawatha, *Colombo VII*.
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa Maria, 0150 Correo, 15, Casilla 246. V., *Santiago de Chile*.
- CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmien Hutung, *Pékin, E*.
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Carrera 7a, N° 34-65, Apartado Nacional 1110, *Bogota D.E.*
- CONGO — Croix-Rouge du Congo, 41, av. Valcke, B.P. 1712, *Kinshasa*.
- CORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3 Ka Nam San Dong, *Séoul*.
- CORÉE (République démocratique populaire de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA RICA — Croix-Rouge costaricienne, Apartado 1025, *San José*.
- COTE D'IVOIRE — Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, B.P. 1244, *Abidjan*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, Calle 23 201 esq. N Vedado, *La Havane*.
- DAHOMÉY — Société nationale de la Croix-Rouge du Dahoméy, B.P. 1, *Porto-Novo*.
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Ny Vester-gade 17, *Copenhague K*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Calle Juan Henrique Dunant, Ensanche Miraflores, *Saint-Domingue*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Calle de la Cruz Roja y avenida Colombia 118, *Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 6, D.C.*
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, Red Cross Road N° 1, P.O. Box 195, *Addis-Abéba*.
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaan-katu, 1 A, P.O.B. 14168, *Helsinki 14*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, *Paris (8^e)*.
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, P.O. Box 835, *Accra*.
- GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 9, Grosvenor Crescent, *Londres, S.W.1*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou, 1, *Athènes 135*.
- GUATÉMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 3^a Calle 8-40, Zona 1, *Guatemala C.A.*
- GUYANE — Croix-Rouge de Guyane, P.O. Box 351, Eve Leary, *Georgetown*.
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, place des Nations-Unies, B.P. 1337, *Port-au-Prince*.
- HAUTE-VOLTA — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou*.
- HONDURAS — Croix-Rouge du Honduras, Calle Henri-Dunant N° 516, *Tegucigalpa*.
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V*.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1, *La Nouvelle-Delhi, 1*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Tanah Abang Barat, 66, P.O. Box 2009, *Djakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, Al Mansour, *Bagdad*.
- IRAN — Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, Avenue Ark, *Téhéran*.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 16, Merrion Square, *Dublin 2*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, Øldugøtu 4, Post Box 872, *Reykjavik*.
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, *Rome*.
- JAMAÏQUE — Croix-Rouge de la Jamaïque, 76, Arnold Road, *Kingston 5*.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, Shiba Park, Minato-Ku, *Tokio*.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box 10001, *Amman*.
- KÉNYA — Croix-Rouge du Kenya, St. John's Gate, B.O. Box 712, *Nairobi*.
- KOWEÏT — Croissant-Rouge de Koweït, P.O. Box 1359, *Koweït*.
- LAOS — Croix-Rouge lao, B.P. 650, *Vientiane*.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, *Beyrouth*.
- LIBÉRIA — Croix-Rouge du Libéria, National Headquarters, Corner of Tubman boulevard and 9th Street Sinkor, P.O. Box 226, *Monrovia*.
- RÉPUBLIQUE ARABE LIBYENNE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, P.O. Box 541, *Benghazi*.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, FL-9490 *Vaduz*.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, C.P. 234, *Luxembourg*.
- MADAGASCAR — Croix-Rouge de la République malgache, rue Clemenceau, B.P. 1168, *Tananarive*.
- MALAISIE — Croix-Rouge de Malaisie, Jalan Belfield 519, *Kuala Lumpur*.
- MALI — Croix-Rouge malienne, Route de Koulikora, B.P. 280, *Bamako*.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Benzakour, B.P. 189, *Rabat*.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Avenida Ejercito Nacional N° 1032, *Mexico, 10, DF*.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, bd de Suisse, 27, *Monte-Carlo*.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office, Post Box 537, *Oulan-Bator*.
- NÉPAL — Croix-Rouge du Népal, Tripureswar, P.B. 217, *Kathmandu*.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 305, 12 Avenida Noroeste, *Managua, D.N.*
- NIGER — Croix-Rouge du Niger, B.P. 386, *Niamey*.
- NIGÉRIA — Croix-Rouge du Nigéria, Eko Akete Close, off. St. Gregory Rd., Onikan, P.O. Box 764, *Lagos*.
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, *Oslo 3*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, P.O.B. 6073, *Wellington, C.2*.
- OUGANDA — Croix-Rouge de l'Ouganda, 57, Roseberry Street, P.O. Box 494, *Kampala*.
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Frere Street, *Karachi 4*.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado 668, *Panama*.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas 33, *Asuncion*.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsessegracht, *La Haye*.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Jiron Chancay 881, *Lima*.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 860, United Nations Avenue, P.O. Box 280, *Manille*.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, *Varsovie*.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, *Lisbonne 3*.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République Socialiste de Roumanie, Strada Biserica Amzei, 29, *Bucarest*.
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, Palais gouvernemental, *Saint-Marin*.
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador, 3ª avenida Norte y 3ª, calle Poniente, 21, *San Salvador*.
- SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, Bld. Franklin-Roosevelt, P.O.B. 299, *Dakar*.
- SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone, P.O. Box 427, 6, Liverpool Street, *Freetown*.
- SOMALIE — (République de) Croissant-Rouge somalien P.O. Box 937, *Mogadiscio*.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, *Khartoum*.
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Artillerigatan, 6, 10440 *Stockholm 14*.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, Case postale 2699, 3001 *Berne*.
- SYRIE — Croissant-Rouge syrien, 13, rue Mahdi Ben Baraka, *Damas*.
- TANZANIE — Croix-Rouge de Tanganyika, Upanga Road, P.O.B. 1133, *Dar-es-Salaam*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, *Prague 1*.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok*.
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, 19, avenue des Alliés, B.P. 655, *Lomé*.
- TRINITÉ-et-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago, 48, Pembroke Street, P.O. Box 357, *Port of Spain*.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 19, rue d'Angleterre, *Tunis*.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, *Ankara*.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Tchemushkinskii proezd 5, *Moscou, W 36*.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, *Montevideo*.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida de Andrés Bello, N° 4, Apart. 3185, *Caracas*.
- VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Bà-Triêu, *Hanoi*.
- VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hồng Tháp Tu, N° 201, *Saigon*.
- YUGOSLAVIE — Croix-Rouge yougoslave, Simina ulica broj, 19, *Belgrade*.
- ZAMBIE — Croix-Rouge de Zambie, P.O. Box R. W. 1, *Lusaka*.